

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0021354

Optique 186500

Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 000 3456 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : NAA MANE ABDELLAH

Date de naissance : 20/06/1956 à CASA

Adresse : 3, Rue 67

Hay. M. ABDELLAH - CASA

Tél. : 06 9895 31 70 Total des frais engagés : 200,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :



Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : M. NAA MANE ABDELLAH

Le : 13/12/2023

Signature de l'adhérent[e] :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
.....
.....
.....
.....

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
ADRIEN ORTHOPÉDIE 100,00 - Mois d'août	02/12/2023		Balan orthopédique			200,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Ahmed Hadry

ORTHOPTISTE

Diplôme de la Faculté de Médecine de Paris

Rééducation - Strabismes

Amblyopie - Paralysies Oculaires

Champ Visuel Automatique

Vision des Couleurs 100 HUE

Electrophysiologie Visuelle

ERG - PEV - EOG



احمد حدرى

إختصاصي في التعديل البصري

معالجة حول العين - شلل العضلات البصرية

فحص مجال النظرة ورؤية الألوان

خريج كلية الطب بباريز

Mohammedia , le :
02 - 12 - 2023

المحمدية في :

I.C.E : 001945833000037

I.F : 54741680

NOTE D'HONORAIRE

Nom et Prénom : M. Naamane Abdelhak.

Acte pratiqué : Bilan orthoptique.

Montant des honoraires : 200,00 dhs.

Deux Cents Dirhams.

H. DRY Ahmed
ORTHOPTISTE
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
7, Rue Abderrahmane Serghini
Kissariat El Hadika
Tél. 31.59.69 - Mohammedia

CABINET D'ORTHOPTIE



HADRY AHMED

ORTHOPTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Rééducation de la Vision Binoculaire

Strabismes - Amblyopie - Paralysies Oculaires

Champ Visuel Automatique - Vision des couleurs 100 HUE.

Mohammedia, le

02 / 12 / 2023

Nom et Prénom : M. Naamane Abdelhak.

BILAN ORTHOPTIQUE

Interrogatoire :

Bilan orthoptique de contrôle.

Acuité Visuelle :

AC OD : 6/10f.
OG : 3/10.

Examen Moteur:

- MOTILITE OCULAIRE:

OD  OG 

Limitation de l'abaissement de l'OG.

Légère hyperaction de l'abaissement de l'OD.

- EXAMEN SOUS ECRAN :

SC de loin : O HtG 30 OGF
 de près : X' 4. H'tG 20 OGF

Examen Sensoriel :

-TEST DE WORTH : de loin : Diplopie verticale.
 SC de près : Diplopie verticale.

- EXAMEN AU SYNOPTOPHORE :

AC 1°) AO = AS = +26. HtG 14.

Conclusion :

L'examen orthoptique de contrôle de M. Naamane Abdelhak montre une limitation de l'abaissement de l'OG (droit inf gauche) et une légère hyperaction de l'abaissement de l'OD (GO droit).

L'examen sous écran montre une orthotropie de loin et une petite exophorie de près associée à une hypertropie gauche de 30 dioptries de loin et de 20 dioptries SC et AC. Avec la correction prismatique qu'il porte, on note une fusion de loin et de près. Garde la même CO.

L'état de M. Naamane est stationnaire. A contrôler dans 6 mois.

HADRY Ahmed
ORTHOPTISTE
1, Rue Abderazak Kissarain - B.P. 1000 - Mohan media
Tél. 31.59.09 - 01.45.59.09
Sorghini